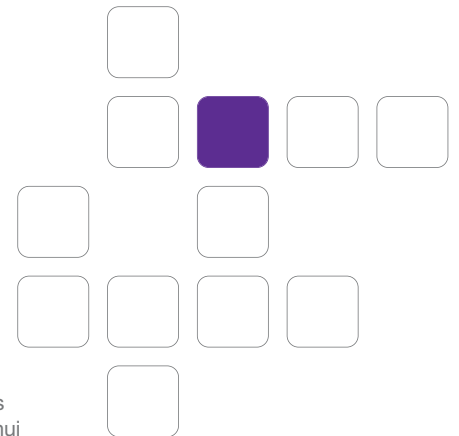




doc. Hager



Hager sensibilise le grand public : s'équiper de détecteurs de fumée dès aujourd'hui sans attendre la législation de 2015 sauve des vies.



doc. Hager

Détecteurs de fumée Hager, sûrs et performants pour sauver des vies

La nouvelle loi du 9 mars 2010 (loi 2010-238) réglementant l'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) pour tous les logements, stipule que d'ici à mars 2015, toutes les habitations françaises devront obligatoirement être équipées d'au moins un détecteur de fumée.

Hager propose des appareils marqués CE répondant non seulement aux prescriptions de la loi, mais aussi aux exigences de l'homologation NF DAAF. Les détecteurs Hager assurent ainsi une sécurité optimale face au départ de feu.

En France, un incendie se déclare toutes les 2 minutes !*

Avec **250 000 incendies** en France chaque année, c'est 1 incendie toutes les 2 minutes qui se déclare et doit être maîtrisé dans les plus brefs délais. La plupart des incendies mortels ont lieu la nuit. Faute d'avertissement d'un départ de feu via un système d'alarme adapté, les occupants endormis sont pris au piège. 80 % des décès sont dus à l'inhalation de fumée. Il s'agit de plus de la deuxième cause de mortalité par accident domestique chez les enfants de moins de 5 ans.

L'équipement de détecteurs de fumée dans les habitations représente donc un véritable enjeu de sécurité publique. Au-delà des pouvoirs publics, des médias ou encore des sapeurs-pompiers, il appartient aux installateurs professionnels de relayer la prévention auprès des familles françaises.

Aujourd'hui, seulement 2 % des Français sont équipés et **32 millions de foyers restent encore à sécuriser**. En comparaison, la Grande-Bretagne, la Norvège et les États-Unis, où le taux d'équipement DAAF dépasse 80 %, le nombre de décès dus à des incendies a diminué de 50 %. Outre le fait de devenir de véritables acteurs clé de la sécurité des Français, les installateurs professionnels partenaires Hager disposent d'un fort potentiel de développement de leur chiffre d'affaires.

Loi 2010-238 : installation obligatoire dans tous les logements pour 2015

La loi 2010-238 prévoit qu'en mars 2015, tous les foyers neufs ou anciens seront pourvus d'au moins un détecteur de fumée, que les occupants soient propriétaires ou locataires.

*Source : www.prevention-incendie.gouv.fr

Détecteurs avertisseurs de fumée Hager : efficacité garantie, produit certifié CE et NF DAAF

Gage d'efficacité, de fiabilité et de qualité, la norme européenne EN 14604 certifie les produits répondant aux prescriptions établies par la loi 2010-238. **Les détecteurs de fumée Hager** sont conformes à la **norme EN 14604 (certifiés CE0333)**, et **labellisés sous la marque NF DAAF par l'AFNOR Certification**. Hager commercialise ainsi des produits performants, **faciles à installer et fiables**.

Détecteur avertisseur de fumée Hager : vite installé... vite en sécurité !

Les trois références de détecteurs avertisseurs de fumée Hager fonctionnent à piles et disposent d'une **sirène intégrée d'une puissance de 85 dB à 3 mètres**. En cas d'alerte, les détecteurs Hager (L3850X et S151-22X) diffusent même **un faisceau lumineux aidant à l'évacuation**.

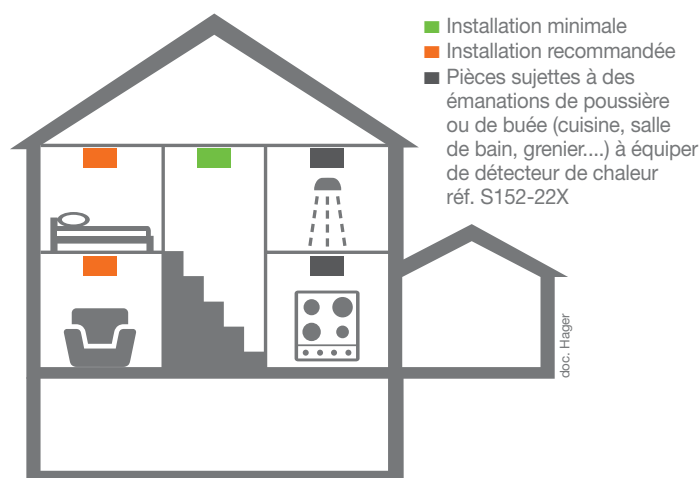
Munis d'un **signal sonore intelligent, ces détecteurs de fumée annoncent tout problème** lié à une usure de la pile ou à un défaut de la chambre de détection. Ce signal peut être reporté toutes les 8 heures pendant une semaine, générant un rappel jusqu'à la résolution du problème. Il peut également être programmé pour ne pas intervenir la nuit ou bien être neutralisé manuellement pendant 15 minutes.

Revêtus d'une protection de chantier plastifiée, les **détecteurs Hager ne requièrent aucun réglage et s'avèrent très simples à installer**. La mise en place est de plus facilitée par une touche test de fonctionnement et une sonnerie atténuée en cas de test manuel à 75 dB.

En acteur reconnu des systèmes d'alarme, Hager recommande l'installation d'un détecteur pour une surface de 50 m² habitables et un par étage, de préférence dans les lieux de passage.

Hager, une gamme complète pour répondre à toutes les configurations et tous les besoins sécuritaires

Référence	TG520A	L3850X	S151-22X
Alimentation	Pile alcaline 9V (6LR61)	Pile alcaline 9V (6LR61)	Pile lithium (BATLi25)
Autonomie	5 ans	1 an	4 ans
Homologué NF DAAF			/
Faisceau lumineux	Non	Oui	Oui
Dimensions	Ø 127 x 49 mm	Ø 125 x 48 mm	Ø 125 x 48 mm
Couverture	50 m ²	50 m ²	50 m ²
Interconnexion	Non	Oui, en filaire jusqu'à 40 détecteurs	Oui, en radio avec alarme logisty.serenity radio



Hager lance une campagne d'information et de prévention des risques liés aux incendies

En tant que spécialiste de la protection des biens et des personnes, Hager se devait d'**informer les professionnels et les utilisateurs finaux dans leur démarche de mise aux normes et d'installation de détecteurs de fumée**. Hager met donc à disposition des documentations incitant à une installation rapide de détecteurs de fumée dans chaque foyer. Une initiative déclinée tant sur les annonces publicitaires Hager à paraître en presse professionnelle que sur des sites professionnels et Grand Public. Hager met donc tout en œuvre pour sécuriser les foyers français au plus vite grâce à une gamme complète de DAAF, sans attendre l'échéance de 2015.

Sécuriser dès aujourd'hui et sans attendre 2015

Selon les statistiques établies par la prévention incendie du gouvernement, **1 Français sur 3 sera victime d'un incendie dans sa vie !** C'est dire si la problématique concerne et doit concerner le plus grand nombre !

Le groupe Hager développe et commercialise des solutions accompagnées de multiples services pour la distribution sécurisée et intelligente de l'énergie électrique dans le résidentiel et le tertiaire. Depuis plus de 50 ans, l'entreprise base son développement sur l'innovation et la proximité avec ses partenaires commerciaux. Cette stratégie gagnante a permis à Hager de devenir aujourd'hui un acteur mondial de l'installation électrique de 1^{er} rang avec un CA dépassant 1,42 milliard d'euros, près de 11.200 collaborateurs (dont 4.000 en France), sur 20 sites de production dans 12 pays.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Contact presse : Hager SAS - Jérôme Lunati - Tél. 03 88 49 51 05 - Courriel : lunatij@hager.fr

Espace presse : www.hager.fr/presse

Flux rss - retrouvez toutes les informations Hager en temps réel